

**DÉPOSEZ VOS PROJETS DU**

**19 SEPTEMBRE AU  
31 OCTOBRE 2022**

**Saison 3**

**BUDGET**  
*Participatif*

UNE QUESTION ? UNE RENSEIGNEMENT ?  
[jeparticipe@soisy-sous-montmorency.fr](mailto:jeparticipe@soisy-sous-montmorency.fr)

[www.soisy-sous-montmorency.fr](http://www.soisy-sous-montmorency.fr)

[@SoisysousMontmorency](https://www.facebook.com/SoisysousMontmorency)



## Phase 1



Du 19 septembre au 31 octobre 2022 :

### JE DÉPOSE MES PROJETS

Déposez vos projets sur [www.jeparticipe-soisy.fr](http://www.jeparticipe-soisy.fr) ou au moyen du formulaire papier disponible à l'accueil de l'Hôtel de Ville, dans les centres sociaux municipaux et à la Bibliothèque.



## Phase 2

Du 1<sup>er</sup> novembre 2022 au 31 mars 2023

### LA VILLE ANALYSE LES PROJETS

Après un premier examen de recevabilité, les services municipaux examinent techniquement et financièrement les projets déposés, en lien avec les porteurs. Pendant cette phase, il est possible que le projet évolue.



## Phase 3

Du 3 au 21 avril 2023 :

### JE VOTE POUR MES PROJETS PRÉFÉRÉS

Les Soisiennes et les Soisiens, à partir de 11 ans, et sans autre condition de participation, votent pour les projets retenus.

## Dépouillement

Les votes numériques sont comptabilisés et les votes papiers sont dépouillés par 3 membres du Conseil Municipal de Jeunes. Les projets lauréats sont ensuite annoncés sur [www.jeparticipe-soisy.fr](http://www.jeparticipe-soisy.fr).

## Phase 4

À partir de Mai 2023 :

### LA VILLE RÉALISE LES PROJETS LAURÉATS



# BUDGET PARTICIPATIF : C'est quoi ?

La Ville de Soisy-sous-Montmorency développe les initiatives partagées avec les Soisiens et met en place une démarche participative.

## UNE DÉMARCHE OUVERTE AUX SOISIENS

Les Soisiens âgés de 11 ans et plus, sans condition de nationalité, peuvent déposer un projet\*. Le dépôt du projet se fait de manière individuelle ou collective : association, en famille, entre voisins, entre amis, entre élèves d'une même classe, etc. Tous les Soisiens, à partir de 11 ans et sans autre condition, peuvent prendre part au vote.

*\*sauf exceptions prévues par le règlement.*



## POUR FINANCER DES PROJETS BÉNÉFICIAIRES AUX SOISIENS

Le budget participatif permet de financer des projets d'investissement, de fonctionnement, ou mélangeant les deux, qui répondent à la satisfaction de l'intérêt général. C'est à dire qu'ils doivent bénéficier à un nombre important de Soisiens, voire potentiellement tous les Soisiens. Le projet doit être compris entre 3000 et 24 000 € TTC, être situé sur l'espace public et relever des compétences de la commune.

## UNE DÉMARCHE SIMPLE ET ACCESSIBLE

### Vous proposez

Déposez votre projet sur [www.jeparticipe-soisy.fr](http://www.jeparticipe-soisy.fr).

### Vous choisissez

Un vote citoyen vous permet de choisir les projets qui seront réalisés par la ville.

### La ville finance et réalise vos projets

Les projets lauréats seront financés et mis en œuvre par la ville de Soisy-sous-Montmorency.

# LE BUDGET PARTICIPATIF *en bref*

## QUI PEUT PARTICIPER ?\*

- Tous les Soiséens, à partir de 11 ans
- Une personne seule ou un groupe d'habitants
- une association domiciliée à Soisy-sous-Montmorency et ayant une activité sur la commune

*\*Sauf exceptions prévues par le règlement.*



### *Associations, groupe d'habitants : pensez à déposer vos pièces complémentaires*

Dans le cas d'un projet déposé par un groupe d'habitants ou une association, pensez à joindre la liste des participants (pour les groupes d'habitants) ou la composition du bureau (pour les associations).

### *Combien de projet peut-on déposer ?*

Chaque personne peut déposer plusieurs projets au budget participatif. Pour donner une chance au plus grand nombre de Soiséens de voir leur projet aboutir, un seul projet par habitant pourra être retenu pour le vote.

### *Quel montant est autorisé pour un projet ?*

Pour permettre à plusieurs projets de voir le jour, chaque projet doit être compris entre 3 000 et 24 000 € TTC.

### *Quels sont les principaux critères d'un projet ?*

Pour être éligible, un projet doit respecter un certain nombre de critères :

- Il doit servir un intérêt général profiter à un grand nombre de Soiséens, voire à tous les Soiséens.
- Il doit relever des compétences de la Ville et être localisé sur l'espace public communal, et accessible sans inscription, sans contrepartie, ni adhésion.
- Il ne doit pas générer de rémunération ou de bénéfices privés : par exemple, un porteur de projet ne pourra pas être celui qui le met en œuvre, ni en être le bénéficiaire exclusif.

Retrouvez l'ensemble des critères sur [www.jeparticipe-soisy.fr](http://www.jeparticipe-soisy.fr).

**[www.jeparticipe-soisy.fr](http://www.jeparticipe-soisy.fr)**  
VOTRE ESPACE DÉDIÉ AU BUDGET PARTICIPATIF

Pour faciliter votre participation, la Ville met à votre disposition une plateforme en ligne pour :

- Consulter en détail le règlement
- Déposer vos projets directement en ligne
- Voter pour vos projets préférés

*Scannez-moi pour accéder au site*



# VOUS N'AVEZ PAS INTERNET ? *La ville pense à vous*

Afin de donner à tous les Soiséens la possibilité de participer au Budget Participatif, il est possible de déposer son projet en version papier. Le vote sera également possible au moyen d'une urne.

## COMMENT DEPOSER SON PROJET VERSION PAPIER

Les formulaires papiers doivent être retirés et déposés en main propre du 19 septembre au 31 octobre :

### *À l'accueil de l'Hôtel de Ville*

2 avenue du Général de Gaulle,

- le lundi de 13h30 à 19h,
- du mardi au vendredi de 8h30 à 11h45 et de 13h30 à 17h,
- le samedi de 8h30 à 11h45.

### *Au Centre Social Municipal Les Campanules*

19 rue de l'Égalité,

- du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 13h30 à 18h30,
- le samedi de 9h à 12h.

### *Au Centre Social Municipal Les Noël's*

9 avenue de Normandie,

- du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 13h30 à 19h.

### *À la Bibliothèque Municipale*

20 rue des Écoles,

- le lundi de 15h30 à 18h,
- le mercredi et vendredi de 10h à 12h et de 15h30 à 18h,
- le jeudi de 15h30 à 19h,
- le vendredi de 9h à 12h et de 15h30 à 18h,
- le samedi de 9h à 12h et de 15h à 17h,
- fermeture le mardi.

**Un récépissé de dépôt sera remis à chaque participant. Les envois postaux ou les dépôts en boîte aux lettres ne seront pas pris en compte.**

*Horaires donnés à titre indicatif, valables sauf jours fériés et jours de fermeture exceptionnels.*



[www.soisy-sous-montmorency.fr](http://www.soisy-sous-montmorency.fr)  
[@SoisysousMontmorency](https://www.facebook.com/SoisysousMontmorency)

**Rendez-vous sur**  
**[www.jeparticipe-soisy.fr](http://www.jeparticipe-soisy.fr)**